



Pfizer

23-25, avenue du Docteur Lannelongue

F-75668 Paris Cedex 14

Tél. : (+33) 1 58 07 30 00

Fax : (+33) 1 58 07 30 01

Information destinée aux Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE)

Rupture de stock

**ARACYTINE® 100 mg, poudre et solvant pour solution injectable
(CYTARABINE)**

Mise à disposition de la spécialité importée :

**CYTOSAR™ 100 mg, sterile powder – Qatar
(Lot 7P8501F, Exp. 02/2022)**

Paris, le 24 mai 2019

Madame, Monsieur, Cher Confrère,

Suite aux difficultés d'approvisionnement que nous rencontrons actuellement pour la spécialité : **ARACYTINE® 100 mg, poudre et solvant pour solution injectable – (CIP : 34009 302 672 1 9)**.

Pfizer, en accord avec l'ANSM, met à disposition un stock contingenté de la spécialité importée, initialement destinée au marché qatari : **CYTOSAR™ 100 mg, sterile powder**.

Ces unités se présentent sous forme de flacon de poudre et de solvant, les mentions sont rédigées en anglais et font l'objet d'un contre-étiquetage.

Par ailleurs, les unités importées sont accompagnées d'un exemplaire du Résumé des Caractéristiques du Produit (RCP) de la spécialité ARACYTINE® 100 mg, poudre et solvant pour solution injectable et d'un courrier d'information.

Pour rappel, les indications thérapeutiques d'ARACYTINE® 100 mg, poudre et solvant pour solution injectable sont :

- Leucémies aiguës myéloblastiques de l'adulte et de l'enfant.
- Leucémies aiguës lymphoblastiques et localisation méningée de la maladie.
- Transformation aiguë des leucémies myéloïdes chroniques et des myélodysplasies.

Le laboratoire Pfizer prend en charge l'exploitation de la spécialité importée, en ce qui concerne notamment l'information médicale, la pharmacovigilance et les réclamations qualité éventuelles.

www.pfizer.fr



Nous vous rappelons que tout effet indésirable doit être déclaré au Centre régional de pharmacovigilance (CRPV) dont vous dépendez ou via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé www.signalement-sante.gouv.fr.

Nous vous incitons également à signaler toute erreur médicamenteuse n'ayant pas entraîné d'effet indésirable, ou tout risque d'erreur, auprès du Guichet Erreurs Médicamenteuses de l'ANSM. (erreur.medicamenteuse@ansm.sante.fr).

Notre département d'information médicale est à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information au **01 58 07 34 40**.

Nous regrettons le désagrément occasionné, et vous prions, Madame, Monsieur, Cher confrère, d'agréer notre considération distinguée.

Sophie Vaussy
Pharmacien Responsable Intérimaire